
Réunion de 2008

Genève, 1^{er}-5 décembre 2008

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Rapports du Président et des États parties sur
les activités de promotion de l'universalisation**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES ACTIVITÉS DE PROMOTION
DE L'UNIVERSALISATION**

Texte soumis par le Président*

Résumé

La sixième Conférence d'examen a décidé que le Président des Réunions annuelles des États parties présenterait un rapport annuel sur les activités de promotion de l'universalisation (BWC/CONF.VI/6, troisième partie, par. 11 b)). Le présent rapport donne un aperçu des résultats obtenus jusqu'ici grâce aux activités de promotion de l'universalisation de la Convention menées par le Président et l'Unité d'appui à l'application. Il comprend aussi des informations émanant des États parties et des organisations dans le cas où elles ont été communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application. La Convention compte actuellement 162 États parties, 13 signataires et 20 États qui n'ont ni signé ni ratifié cet instrument. Au total, 33 États ne sont pas parties à la Convention, le processus de ratification serait bien avancé pour huit d'entre eux, et en serait à sa phase initiale pour trois autres.

* Document soumis après la date limite, dès que le secrétariat a pu disposer des informations à y inclure.

I. Aperçu

1. Les trois États ci-après ont ratifié la Convention ou y ont adhéré depuis la Réunion des États parties de 2007: Zambie, Madagascar et Émirats arabes unis. Le nombre total d'États parties s'établit ainsi à 162; 13 États ont signé la Convention, mais ne l'ont pas encore ratifiée; et 20 autres ne l'ont ni signée ni ratifiée. Le présent rapport indique ce que l'on sait des 33 autres États.

2. Depuis la Réunion des États parties de 2007, les activités de promotion de l'universalisation ci-après ont été menées par le Président et l'Unité d'appui à l'application:

- i) Le 5 juin 2008, un membre de l'Unité d'appui à l'application a participé au Malawi à une réunion intitulée «Développer le partenariat afin de promouvoir la ratification de la Convention sur les armes biologiques par le Malawi». Cette réunion était organisée par BioWeapons Prevention Project (BWPP), en partenariat avec le Centre for Human Rights and Rehabilitation (CHRR-Lilongwe, Malawi) et l'Institute for Security Studies (ISS-Pretoria, Afrique du Sud). Elle était accueillie par le Ministère des affaires étrangères du Malawi et financée par le Ministère norvégien des affaires étrangères.
- ii) Le 12 juin 2008, l'Unité d'appui à l'application a tenu un séminaire de sensibilisation et de promotion de l'universalisation en français à Genève. La Côte d'Ivoire, la Guinée, Haïti et le Tchad y ont participé. Le séminaire a été l'occasion de souligner combien il est important d'améliorer les échanges avec les États qui utilisent des langues autres que l'anglais.
- iii) Le 1^{er} juillet 2008, l'Unité d'appui à l'application a participé à une manifestation du Forum de Genève sur le thème «Désarmement et limitation des armements, séance d'orientation pour les diplomates égyptiens».
- iv) Du 15 au 17 octobre 2008, en marge des séances de la Première Commission, au Siège de l'ONU à New York, le Président a tenu des réunions avec les représentants permanents ou autres responsables d'États non parties.
- v) Du 17 au 20 novembre 2008, le Président a eu à Genève des entretiens avec les représentants permanents ou d'autres responsables d'États non parties.
- vi) Le 19 novembre 2008, le Président a écrit aux autorités nationales des États qui sont parties à la Convention sur les armes chimiques mais pas à la Convention sur les armes biologiques (voir annexe).
- vii) Tout au long de l'année, l'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts réguliers avec les États non parties qui avaient exprimé un intérêt pour la Convention, qui avaient sollicité de l'aide pour y adhérer ou qui avaient demandé des informations complémentaires.

3. Les activités menées tout au long de l'année ont permis de recueillir des informations supplémentaires concernant les progrès vers l'universalisation de la Convention. Le présent rapport renferme des données obtenues lors des activités susmentionnées, ou tirées des

communications émanant des États parties, d'États non parties et des organisations intéressées, en particulier d'une lettre datée du 12 novembre 2008, adressée au Président par BioWeapons Prevention Project (BWPP)¹.

4. Dans le tableau ci-après, les États non parties sont énumérés par région géographique:

Région géographique	États non parties à la Convention	Total
Asie et Pacifique	Îles Cook, Îles Marshall, Israël, Kiribati, Micronésie, Myanmar ² , Nauru, Népal, Nioué, République arabe syrienne, Samoa, Tuvalu	12
Amérique latine et Caraïbes	Guyana, Haïti	2
Afrique	Angola, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Guinée, Libéria, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Namibie, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Tchad	18
Europe	Andorre	1

5. Dans le tableau ci-après, les États non parties sont classés en fonction de leur état d'avancement vers la ratification ou l'adhésion:

État d'avancement	États non parties à la Convention	Total
Processus d'adhésion ou de ratification bien avancé	Burundi, Cameroun, Comores, Îles Cook, Kiribati, Mozambique, Myanmar, Tuvalu	8
Processus d'adhésion ou de ratification engagé	Côte d'Ivoire, Namibie, Népal	3
Attente d'informations complémentaires ou d'assistance, autres priorités, etc.	Andorre, Angola, Djibouti, Guyana, Haïti, Libéria, Malawi, Mauritanie, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Somalie	12
Aucune mesure envisagée dans un proche avenir	Égypte, Israël, République arabe syrienne	3
Aucune information ou observation reçue	Érythrée, Guinée, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Nioué, Tchad	7

¹ Dans sa lettre, cette organisation résume les activités de promotion et de sensibilisation, ainsi que les informations recueillies dans le cadre des réunions et des ateliers tenus à Genève et dans les États signataires ou non parties.

² Signataire, n'a pas encore ratifié la Convention.

6. Les États non parties ci-après ont demandé une assistance en rapport avec les efforts en faveur de l'universalisation:

- i) Angola: lors d'une réunion sur l'Action commune de l'UE, tenue en avril 2007, a demandé un appui et une assistance pour ratifier la Convention;
- ii) Cameroun: en juillet 2008, a demandé à l'Unité d'appui à l'application de coordonner la fourniture de l'assistance pour la participation aux réunions organisées dans le contexte de la Convention afin de renforcer au niveau national l'importance accordée à sa ratification;
- iii) République centrafricaine: au cours d'une réunion sur l'Action commune de l'UE, tenue en avril 2007, a demandé un appui et une assistance pour ratifier la Convention;
- iv) Îles Cook: lors d'une réunion sur l'Action commune de l'UE, tenue en novembre 2006, ont demandé un appui et une assistance pour ratifier la Convention;
- v) Côte d'Ivoire: lors d'une réunion avec l'ancien Président, tenue en novembre 2007, a demandé un appui et une assistance pour ratifier la Convention. En décembre 2007, la Côte d'Ivoire a également demandé à l'Unité d'appui à l'application de coordonner la fourniture de l'assistance pour la participation aux réunions organisées dans le contexte de la Convention afin de renforcer au niveau national l'importance accordée à sa ratification;
- vi) Haïti: en novembre 2008, le Ministère des affaires étrangères et des cultes a fait part de son souhait de tenir une réunion nationale de sensibilisation;
- vii) Liberia: en novembre 2008, a demandé à l'Unité d'appui à l'application de coordonner la fourniture de l'assistance pour la participation aux réunions organisées dans le contexte de la Convention afin de renforcer au niveau national l'importance accordée à sa ratification;
- viii) Mauritanie: le 17 novembre 2008, a demandé une assistance pour établir un instrument d'adhésion.

II. Signataires

Burundi

7. Selon les informations fournies par le BWPP (lettre datée du 12 novembre 2008), un représentant du Burundi a indiqué que son pays avait tenté de ratifier la Convention en 2007, mais qu'il n'était pas parvenu à déposer un instrument de ratification acceptable. Le 17 novembre 2008, le Président s'est entretenu avec un représentant du Burundi à Genève, qui a confirmé que son pays était désireux d'adhérer à la Convention, et qu'aucun obstacle politique ne l'empêchait de devenir État partie.

République centrafricaine

8. La République centrafricaine a demandé une assistance pour ratifier la Convention en avril 2007. Aucune observation venant de la République centrafricaine ou information sur ce pays n'a encore été reçue.

Côte d'Ivoire

9. La Côte d'Ivoire a participé au séminaire francophone de sensibilisation et de promotion de l'universalisation de la Convention organisé par l'Unité d'appui à l'application (Genève, 12 juin 2008). Aucune information supplémentaire n'a été fournie quant à savoir si le Parlement national avait examiné le projet de loi portant ratification de la Convention dont il avait été saisi par le pouvoir exécutif, comme indiqué dans le rapport de 2007 sur les activités de promotion de l'universalisation.

Égypte

10. Dans le cadre de son programme de formation, un nouveau groupe de diplomates égyptiens a participé à une manifestation organisée par le Forum de Genève sur le thème: «Désarmement et limitation des armements, séance d'orientation pour les diplomates égyptiens» (Genève, 1^{er} juillet 2008). Cette rencontre a permis de sensibiliser les diplomates égyptiens à la Convention et de promouvoir l'universalisation de cet instrument. Les participants se sont montrés intéressés par les objectifs de la Convention, mais il semble qu'aucune initiative supplémentaire ne soit envisagée pour le moment.

Guyana

11. Selon les informations fournies par le BWPP (lettre datée du 12 novembre 2008), un représentant du Guyana a indiqué que d'autres questions étaient considérées comme plus urgentes, compte tenu des ressources limitées de ce pays.

Haïti

12. Haïti a participé au séminaire francophone de sensibilisation et de promotion de l'universalisation de la Convention organisé par l'Unité d'appui à l'application (Genève, 12 juin 2008). Selon les informations fournies par le BWPP (lettre datée du 12 novembre 2008), un représentant d'Haïti a indiqué que le Département politique souhaitait organiser une réunion nationale de sensibilisation à la Convention. Cette demande a été réitérée lors d'une rencontre entre le Président et des diplomates haïtiens à Genève, le 19 novembre 2008. Au cours de cette rencontre, les représentants d'Haïti ont expliqué que le Ministère des affaires étrangères n'était pas convaincu de la nécessité de ratifier la Convention, compte tenu de la situation interne d'Haïti et des autres priorités. Suite aux discussions qu'ils ont eues avec le Président, les représentants d'Haïti ont indiqué qu'une réunion de sensibilisation en Haïti pourrait être utile dans ce domaine.

Libéria

13. Le 17 octobre 2008, la Représentante permanente adjointe du Libéria s'est entretenue avec le Président à New York et a confirmé que son pays n'avait aucune objection contre la ratification de la Convention. Elle a ajouté que la question était uniquement de faire de cette question une priorité nationale. L'autorité nationale libérienne chargée de l'application de la Convention sur les armes chimiques s'est mise en rapport avec l'Unité d'appui à l'application et a demandé une assistance pour pouvoir participer aux réunions organisées dans le contexte de la Convention sur les armes biologiques, afin d'aider à faire figurer la question de sa ratification à une meilleure place dans la liste des priorités.

Malawi

14. Un membre de l'Unité d'appui à l'application a participé au séminaire organisé par le BWPP, le CHRR et l'ISS au Malawi (Lilongwe, 5 juin 2008). Cette manifestation avait pour objectif de sensibiliser à la Convention les parlementaires, les décideurs, les membres des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et d'autres acteurs. Les discussions qui ont eu lieu au cours de cette réunion ont été l'occasion de réaffirmer l'importance d'une assistance (à la fois administrative et financière) afin d'encourager les États à adhérer à la Convention. Le 17 octobre 2008, à New York, le Président s'est entretenu avec le Représentant permanent du Malawi et avec un haut fonctionnaire du département juridique du Ministère des affaires étrangères. Les discussions ont montré une prise de conscience croissante des avantages que comporterait une ratification de la Convention, et le Représentant permanent a formé l'espoir que des mesures dans ce sens seraient prises prochainement. Il a également souligné le rôle positif que la réunion organisée dans le pays avait joué pour persuader les responsables de la nécessité pour le Malawi de ratifier la Convention et leur donner la motivation d'aller de l'avant.

Myanmar

15. Le Représentant permanent du Myanmar s'est entretenu avec le Président à Genève, le 17 novembre 2008, et il a développé les informations transmises en 2007 selon lesquelles le processus de ratification était en cours. Il a déclaré au Président que le Gouvernement du Myanmar était en train d'examiner l'ensemble des engagements internationaux possibles, y compris en ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques. Il s'est engagé à envoyer aux autorités de son pays une nouvelle recommandation soulignant la nécessité de ratifier la Convention. Après la rencontre, il a été demandé à l'Unité d'appui à l'application de fournir des informations complémentaires sur l'adhésion à la Convention. L'Unité d'appui à la Convention a communiqué le même jour les informations demandées à la Mission permanente du Myanmar.

Népal

16. Le 18 novembre 2008, à Genève, au cours d'une rencontre avec le Président, le Représentant permanent du Népal a confirmé que son pays avait engagé le processus de ratification de la Convention. Le Représentant permanent a noté que, depuis le dernier rapport, le Gouvernement de son pays était en pleine phase de transition et qu'avec l'élection d'un parlement un obstacle à la ratification avait été levé. Toutefois, il a également fait observer que le Népal, au vu de ses ressources limitées, considérait d'autres questions comme plus urgentes.

Somalie

17. Le Représentant permanent de la Somalie s'est entretenu avec le Président à Genève le 17 novembre 2008, et il a déclaré que les plus hauts dirigeants de son pays étaient sensibilisés à la Convention. Le Représentant permanent voyait un lien entre la Convention et des questions telles que la mise en décharge des déchets toxiques, le trafic illicite et la prolifération des armes. Il a accepté de recommander au Président de son pays de ratifier la Convention à l'occasion d'une prochaine réunion et a émis le souhait de faire le point de la situation lors de la Réunion des États parties.

République arabe syrienne

18. En 2007, la République arabe syrienne a indiqué que la question de ratification de la Convention était liée à d'autres considérations relatives à la sécurité régionale. Aucune information supplémentaire n'a été reçue depuis.

République-Unie de Tanzanie

19. La République-Unie de Tanzanie a participé à la réunion organisée par le BWPP, le CHRR et l'ISS au Malawi (Lilongwe, 5 juin 2008). Au cours de cette réunion, les représentants de ce pays ont fait part de leur intérêt pour la Convention. Selon les informations fournies par le BWPP (lettre datée du 12 novembre 2008), la République-Unie de Tanzanie a indiqué que son gouvernement n'avait pas encore choisi un organisme public ou un autre acteur capable de mettre en œuvre la Convention, mais qu'elle souhaitait progresser sur la voie de la ratification.

III. États n'ayant ni signé ni ratifié la Convention

Andorre

20. Selon les informations fournies par le BWPP (lettre datée du 12 novembre 2008), un représentant d'Andorre a indiqué que son pays estimait, compte tenu de ses ressources limitées, que d'autres questions étaient plus urgentes.

Angola

21. Le Représentant permanent de l'Angola à Genève s'est entretenu avec le Président le 17 novembre 2008, et a réaffirmé l'importance d'un effort national de sensibilisation accru concernant la Convention. Il a indiqué que ces activités arrivaient à point nommé, l'Angola ayant récemment changé de gouvernement. Il a confirmé que l'Angola souhaitait adhérer à la Convention et s'est engagé à aborder la question lors d'une prochaine réunion d'information organisée par le Ministère des affaires étrangères du nouveau Gouvernement.

Cameroun

22. Grâce aux activités de promotion de l'universalisation de la Convention menées jusqu'à ce jour, le Cameroun a participé activement à la réunion d'experts de 2008 et a présenté un exposé sur ses activités nationales dans ce domaine. Au cours des préparatifs de la réunion, le Cameroun a demandé à l'Unité d'appui à l'application de coordonner la fourniture de l'assistance proposée pour la participation aux réunions organisées dans le contexte de la Convention afin de renforcer

au niveau national l'importance accordée à sa ratification. Le 10 novembre 2008, un représentant du Cameroun a informé l'Unité que le Ministère de l'environnement et de la protection de la nature avait adressé, le 25 septembre 2008, une lettre au Ministère des affaires étrangères recommandant à nouveau l'adhésion du pays à la Convention sur les armes biologiques. Selon les informations fournies par le BWP (lettre datée du 12 novembre 2008), un représentant du Cameroun a indiqué que le Président avait été saisi du dossier et que l'adhésion du pays pouvait être imminente.

Tchad

23. Le Tchad a participé au séminaire francophone de sensibilisation et de promotion de l'universalisation de la Convention organisé par l'Unité d'appui à l'application (Genève, 12 juin 2008). Aucune observation supplémentaire venant du Tchad ou information complémentaire sur ce pays n'a encore été reçue.

Comores

24. Selon les informations communiquées en octobre 2007, un projet d'instrument de ratification devait encore être signé par le Président des Comores. Le 16 octobre 2008, le Président de la Réunion des États parties s'est entretenu à New York avec le Représentant permanent des Comores, qui a confirmé que le processus de ratification était en cours, mais qu'il ne disposait d'aucune information supplémentaire concernant la date d'achèvement de la procédure.

25. Selon les informations fournies par le BWPP (lettre datée du 12 novembre 2008), l'adhésion a été approuvée et un instrument d'adhésion est en cours d'élaboration, avec l'assistance du BWPP. Par la suite, le 21 novembre, le BWPP a informé l'Unité d'appui à l'application que les Îles Cook avaient envoyé leur instrument d'adhésion à Londres par l'intermédiaire de la United Kingdom High Commission (siège de la représentation du Royaume-Uni) à Wellington (Nouvelle-Zélande).

Djibouti

26. Le Représentant permanent de Djibouti s'est entretenu avec le Président à Genève, le 17 novembre 2008, et il a confirmé que son gouvernement appuyait la Convention. Toutefois, il a indiqué que le niveau de sensibilisation était faible, tant à Genève que dans la capitale, Djibouti ne disposant d'une mission à Genève que depuis la fin de 2006. Il a promis de recommander à son ministre de faire en sorte que Djibouti adhère à la Convention et a indiqué qu'il suivrait cette question avec attention et intensifierait ses contacts avec l'Unité d'appui à l'application.

Érythrée

27. Aucune observation venant de l'Érythrée ou information sur ce pays n'a encore été reçue.

Guinée

28. La Guinée a participé au séminaire francophone de sensibilisation et de promotion de l'universalisation de la Convention organisé par l'Unité d'appui à l'application (Genève, 12 juin 2008). Aucune observation venant de la Guinée ou information sur ce pays n'a encore été reçue.

Israël

29. Israël a participé au séminaire régional de l'Action commune de l'Union européenne pour le Moyen-Orient (Rome, 16 et 17 avril 2008). Aucune observation supplémentaire venant d'Israël ou information complémentaire sur ce pays n'a encore été reçue.

Kiribati

30. Selon les informations fournies par le BWPP (lettre datée du 12 novembre 2008), le BWPP aidait Kiribati à déterminer son statut au regard de la Convention. Le BWPP a établi qu'avant son indépendance, Kiribati était soumise à la Convention du fait des engagements pris par la puissance administrante. Lors de son accession à l'indépendance, Kiribati a déclaré au Secrétaire général de l'ONU qu'elle reprendrait à son compte l'ensemble des engagements internationaux pris par le régime précédent. Des précisions sur l'application ou non de cette déclaration à la Convention devraient être apportées prochainement.

Mauritanie

31. Le mardi 18 novembre à Genève, le Président s'est entretenu avec le Représentant permanent de la Mauritanie, qui a déclaré que son pays envisageait sérieusement d'adhérer à la Convention. Toutefois, la Mauritanie a estimé qu'il y avait un lien entre l'adhésion et les questions de priorité et de capacités, et elle a adressé une demande d'assistance pour élaborer son instrument de ratification. Afin de faciliter ce processus, le Représentant permanent a suggéré au Président d'écrire à nouveau au Ministre des affaires étrangères et a estimé que l'Unité d'appui à l'application devait mettre en place un canal de communication direct avec l'autorité nationale en charge de l'application de la Convention sur les armes chimiques, car il n'existait en Mauritanie aucun organisme spécifiquement chargé du désarmement.

Îles Marshall

32. Aucune observation venant des Îles Marshall ou information sur ce pays n'a encore été reçue.

États fédérés de Micronésie

33. Aucune observation venant de Micronésie ou information sur ce pays n'a encore été reçue.

Mozambique

34. En 2007, le Mozambique a indiqué que ses efforts pour adhérer à la Convention étaient bien avancés et qu'il avait accepté de rencontrer le Président le 24 novembre 2008 pour le tenir informé de l'évolution de la situation.

Namibie

35. La Namibie a indiqué en 2007 qu'elle avait engagé le processus de ratification. Aucune observation complémentaire venant de la Namibie ou information supplémentaire sur ce pays n'a encore été reçue.

Nauru

36. Aucune observation venant de Nauru ou information sur ce pays n'a encore été reçue.

Nioué

37. Aucune observation venant de Nioué ou information sur ce pays n'a encore été reçue.

Samoa

38. Le 16 octobre 2008, le Représentant permanent du Samoa a rencontré le Président à New York et a confirmé qu'il avait déjà recommandé à son gouvernement d'adhérer à la Convention sur les armes biologiques. Il a également confirmé que rien n'avait encore été fait, mais qu'il enverrait une nouvelle recommandation pour que le Samoa adhère à la Convention.

Tuvalu

39. Selon les informations fournies par le BWPP (lettre datée du 12 novembre 2008), le BWPP aidait Tuvalu à déterminer son statut au regard de la Convention. Le BWPP a établi qu'avant son indépendance, Tuvalu était régi par la Convention du fait des engagements pris par la puissance administrante. Lors de son accession à l'indépendance, Tuvalu a déclaré au Secrétaire général de l'ONU qu'il reprendrait à son compte l'ensemble des engagements internationaux pris par le régime précédent. Des précisions sur l'application ou non de cette déclaration à la Convention devraient être apportées prochainement.

AnnexeLISTE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES
QUI NE SONT PAS PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES ARMES BIOLOGIQUES

(Novembre 2008)

1. Andorre
2. Burundi*
3. Cameroun
4. Côte d'Ivoire *
5. Djibouti
6. Érythrée
7. Guinée
8. Guyana*
9. Haïti*
10. Îles Cook
11. Îles Marshall
12. Kiribati
13. Libéria *
14. Malawi*
15. Mauritanie
16. Micronésie (États fédérés de)
17. Mozambique
18. Namibie
19. Nauru
20. Népal*
21. Nioué
22. République-Unie de Tanzanie*
23. Samoa
24. Tchad
25. Tuvalu

* Signataire de la Convention sur les armes biologiques (non ratifiée).
